



Achat commun d'un camping car dont il a gardé les clés

Par Adu

Bonjour,

Je suis séparée depuis un an, nous étions pacsés. Nous avons un camping car en commun depuis 2019. Depuis notre séparation, il était convenu qu'il prenne en charge le crédit et qu'il l'utilise un peu en attendant de le mettre en vente... Cela fait un an, il ne l'a toujours pas mis en vente, il me dit qu'il va le faire mais rien ne bouge... Quels sont mes droits ?merci d'avance

Par osram

Bonjour,

A qui appartient réellement ce camping car ?

Il appartient à celui ou celle dont le nom figure sur la facture pour un achat neuf ou sur l'acte de cession pour un achat d'occasion.

La carte grise ne justifie pas la propriété.

Par Adu

Nous l'avons acheté ensemble, nous avons contracté un crédit ensemble également

Par osram

Et les papiers...a quel nom.

Par Adu

Aux deux noms

Par osram

Alors il appartient aux deux..qui paie en ce moment ? vous deux ?

Qu'est ce qui vous empêche de le mettre en vente puisqu'il est en partie à vous ? bien entendu il faudra la signature des 2 pour la vente.

Si rien n'est possible, assignez le au tribunal judiciaire (allez voir un huissier qui rédigera l'acte d'assignation).

Par Adu

Bonjour, j'ai téléphoné à l'entreprise qui nous a vendu le camping car dans le doute... Mon nom n'est pas sur le bon de commande, j'ai signé pour la carte grise seulement... Donc, il n'est pas à moi, si je comprends bien je n'ai aucun droit ? J'ai contracté un crédit en commun avec lui, il le paie seul depuis un an mais si demain il ne paie plus, je devrais payer pour un camping-car qui n'est pas à moi vraiment ?
Merci d'avance pour votre aide